

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande l'autorisation d'effectuer les virements de crédits ci-après

- du chapitre 901 Art. 131 - Frais de commission	53.000 F
- du chapitre 902 Art. 131 - Frais de commission	13.000 F
- du chapitre 903 Art. 131 - Frais de commission	<u>74.000 F</u>

soit 140.000 F

Pour :

- le chapitre 900 Art. 214 - Acq. matériel et Mob. 140.000 F

Cette somme servira à l'achat de casiers de rangement demandés par le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE